



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

## **Le net Oui à la RPT ravit les cantons!**

**Le peuple et les cantons ont clairement accepté la RPT. Les cantons voient dans ce résultat un réel plaidoyer pour l'avenir du fédéralisme en Suisse et une marque de confiance dans le travail des cantons. Il s'agit maintenant, en collaboration avec la Confédération, d'entreprendre rapidement les travaux de mise en oeuvre.**

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a pris connaissance avec une réelle satisfaction du résultat sans équivoque de la votation populaire sur la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT). Le peuple et les cantons plaident ainsi pour l'avenir de notre système étatique fédéral. Ce résultat honore les travaux d'élaboration du projet qui ont duré plus de 10 ans, dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre la Confédération et les cantons.

L'acceptation du projet très nette en Suisse romande et au Tessin est particulièrement réjouissante. Le fait que des cantons à fort potentiel de ressources, tel Zurich, ont également dit Oui exprime la solidarité entre les cantons et sonne comme un réel plaidoyer en faveur d'une collaboration intensifiée entre les cantons.

Pour les cantons, le net Oui à la RPT est une marque de confiance et les engage d'autant à assurer les tâches qui leur sont nouvellement attribuées dans l'intérêt majeur des citoyennes et citoyens concernés. Ceci est particulièrement vrai également pour la politique à l'égard des handicapés. Comme ils l'ont toujours fait savoir, les cantons sont capables, disposés et en mesure de relever ces nouveaux défis.

Il s'agit maintenant d'entreprendre rapidement les travaux de mise en oeuvre de la RPT, aussi bien au niveau de la Confédération que dans chaque canton. La péréquation financière actuelle – et les opposants comme les partisans au projet étaient d'accord sur ce point – contient des effets pervers et est désuète. La RPT consacre une plus grande équité entre les cantons financièrement faibles et ceux financièrement forts, élimine les doublons grâce au désenchevêtrement des tâches et attribue des responsabilités claires. L'application conforme des nouveaux principes valorise le franc fiscal. Les cantons, en collaboration avec la Confédération, s'engageront dès lors avec force énergie pour une mise en oeuvre rapide et conséquente de la RPT.

Berne et St-Gall, le 28 novembre 2004

Renseignements:

- Luigi Pedrazzini, conseiller d'Etat (TI), président de la CdC (tél. 091 751 57 14 ou 079 320 00 08)
- Peter Schönenberger, conseiller d'Etat (SG), délégué RPT de la CdC (tél. 079 632 14 37)
- Canisius Braun, secrétaire de la CdC (tél. 079 456 92 92)